



BAREME HONORAIRES TRANSACTION

5% TTC avec un minimum de 9 000€

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf cas exceptionnel

BAREME HONORAIRES LOCATION

- A la charge du bailleur :

- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : **8 € TTC / m² habitable.**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3 € TTC / m² habitable.**

- A la charge du locataire :

- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : **8 € TTC / m² habitable.**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3 € TTC / m² habitable.**

(La rémunération du mandataire sera partagée par moitié entre le bailleur et le locataire conformément à l'article 5 de la loi du 6 Juillet 1989)

Dépôt de garantie : 1 mois de loyer (hors charges), remis au bailleur.

Honoraires applicables à tout mandat à compter du 1^{er} Octobre 2018.